

L'Ontario franchit une autre étape pour intégrer le système de santé

15 NOVEMBRE 2019 3 MIN DE LECTURE

Expertises Connexes

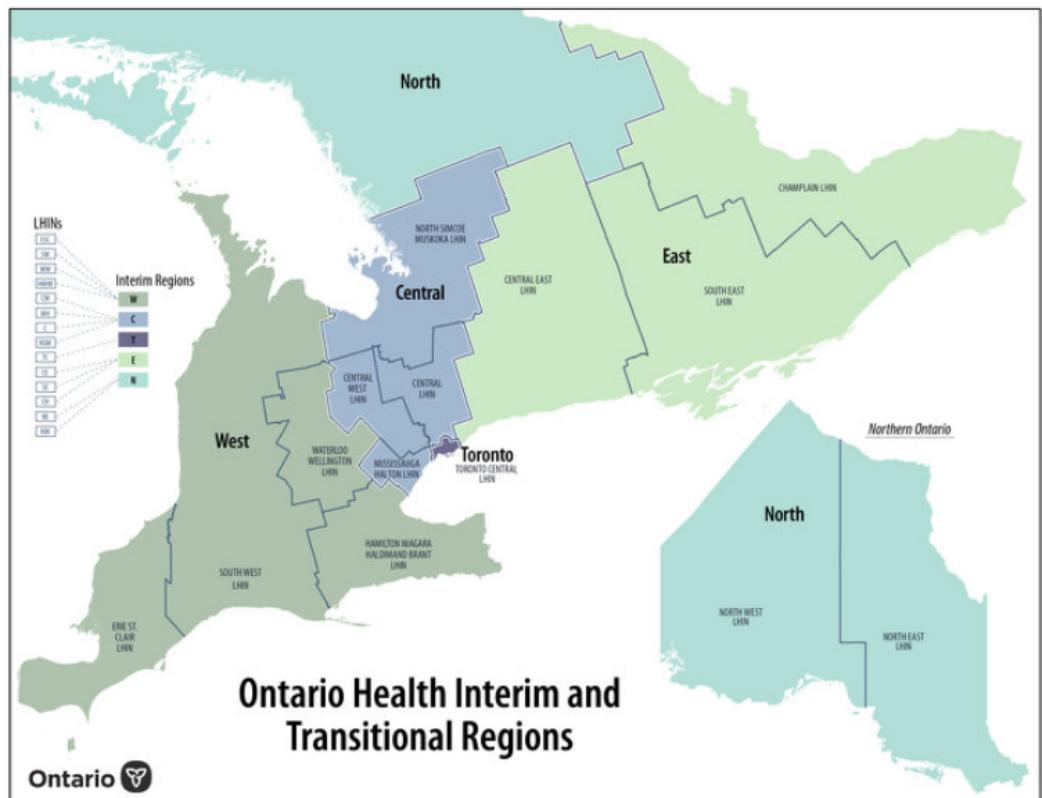
Auteurs(trice): Susan Newell, Michael Watts

- Santé

Le 13 novembre 2019, le ministère de la Santé (le ministère) a franchi la prochaine étape dans son plan pour intégrer le système de soins de santé de l'Ontario afin d'aider à éliminer les soins de santé de couloir. Ces étapes toucheront de nombreuses agences de santé de l'Ontario ainsi que les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS).^[1]

À compter du 2 décembre 2019, cinq organismes provinciaux commenceront à être transférés au sein de Santé Ontario : Action Cancer Ontario, Qualité des services de santé Ontario, Cybersanté Ontario, Services communs pour la santé Ontario et Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario. Le Réseau Trillium pour le don de vie, organisme responsable des services de don et de transplantation d'organes et de tissus, sera transféré à une date ultérieure.^[2]

En outre, les 14 RLISS seront regroupés en cinq « Régions géographiques provisoires et transitoires » (les « Régions provisoires »). Les 14 RLISS existants seront regroupés en cinq Régions provisoires comme suit :



- **Nord** : Nord-Ouest et Nord-Est
- **Ouest** : Érié St. Clair, Sud-Ouest, Waterloo Wellington et Hamilton Niagara Haldimand Brant
- **Centre** : Centre-Ouest, Centre-Est, Mississauga Halton et Simcoe Nord Muskoka
- **Est** : Centre-Est, Sud-Est et Champlain
- **Toronto** : Centre Toronto

Dans son annonce, le ministère a souligné que la création des Régions provisoires ne constituait qu'une étape administrative et non une fusion des limites territoriales des RLISS.^[3]

Le ministère a également indiqué que « [d]ans le cadre de cette prochaine étape pour regrouper les RLISS, le nombre de postes de chef de la direction a été réduit à cinq afin d'assurer l'harmonisation et d'éliminer le dédoublement des rôles et responsabilités. » Il a indiqué que les fonctions des RLISS seront finalement intégrées au sein de Santé Ontario ou d'équipes Santé Ontario locales.^[4]

Pour de plus amples renseignements sur les modifications apportées au système de santé de l'Ontario, veuillez lire les précédents bulletins d'actualités Osler : « [L'Ontario dépose le projet de loi 74 sur l'adoption de la Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population](#) », « [L'Ontario modifie le projet de loi 74, Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population](#) », et « [Osler : votre partenaire dans la restructuration du système de santé de l'Ontario](#) ».

[1] Ministère de la Santé, « L'Ontario franchit une autre étape pour intégrer le système de santé » (13 novembre 2019), gouvernement de l'Ontario, disponible sur le site de la [Salle de presse du Gouvernement de l'Ontario](#).

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Ibid.